

Faits et chiffres

Fondée en 1969 :

L'UQTR est une université publique francophone.

L'UQTR c'est : 

15 129 étudiants inscrits
3 035 étudiants internationaux
119 étudiants en mobilité
Plus de 210 accords actifs dans 42 pays

Choisir l'UQTR pour :

Sa dimension humaine 
Des professeurs engagés 
Une vie étudiante active 
Une école internationale de français (EIF) 

Choisir Trois-Rivières pour :

Une ville maritime et fluviale 
Ses espaces verts 
Sa position (à mi-chemin entre Montréal et Québec) 
Son côté culturel et dynamique 

Le Bureau des relations internationales

Une équipe chaleureuse et engagée qui accompagne les étudiants de l'arrivée au retour.

L'équipe de la mobilité

Fadila Boukhedra

Responsable de la mobilité entrante

Vicky Larocque

Responsable de la mobilité sortante

Marianne Beaudry

Technicienne en administration

Marjorie Blanchette

Secrétaire

Nous joindre

Courriel : échange.bri@uqtr.ca

Téléphone : 1 819-376-5011 poste 4362

Heures d'ouverture : lundi au vendredi, 8h30 à 12h00 et 13h à 16h30

**CONSULTEZ NOTRE SITE WEB
POUR CONNAÎTRE TOUTES LES
CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Mobilité étudiante à l'UQTR



PROGRAMMES D'ÉTUDES ET LEURS EXIGENCES

L'UQTR, c'est plus de 400 programmes d'études dans 27 départements différents ! Les étudiants qui souhaitent participer à un séjour en mobilité à l'UQTR doivent répondre aux conditions d'admission du programme qu'ils souhaitent intégrer. Les étudiants doivent contacter le responsable de la mobilité de leur université d'attache afin de connaître les types d'accords actifs entre les deux établissements.

TYPES D'ENTENTES

Il existe deux types d'accords :

Types d'accords		Description	Liste des programmes ouverts à l'UQTR	Nombre de places
Bilatéraux	Spécifiques	Entente entre un programme d'études/département/faculté similaire à l'international	Se référer à votre accord de coopération scientifique et de mobilité	Le nombre maximal d'étudiants admissibles aux bourses d'accueil et le nombre maximal d'étudiants pouvant être accueillis annuellement sont détaillés dans l'accord
Cadres		Entente entre l'université d'attache et l'UQTR	Programmes ouverts	

NOMINATIONS DES ÉTUDIANTS

- 1 Le responsable de l'université d'attache doit nous faire parvenir la nomination des étudiants par courriel à échange.bri@uqtr.ca à l'aide de notre [tableau de nomination](#) et respecter les termes de l'accord.
- 2 Un courriel sera envoyé aux étudiants nominés avec les étapes à suivre pour déposer leur candidature sur le portail en ligne MoveOn.
- 3 L'équipe de la mobilité traitera les dossiers selon l'échéancier.
- 4 Une réponse d'admission sera envoyée aux étudiants par courriel.

ÉCHÉANCIER

Session Automne ou Automne-hiver	Session Hiver ou Été ¹
<small>(¹ Seulement pour certaines ententes spécifiques)</small>	
Nomination par l'établissement : 1er janvier au 28 février	Nomination par l'établissement : 1er août au 13 septembre
Dépôt de candidature par les étudiants : 1er février au 22 mars	Dépôt de candidature par les étudiants : 1er septembre au 30 septembre
Réponses aux étudiants par l'UQTR : Au plus tard le 31 mai	Réponses aux étudiants par l'UQTR : Au plus tard le 7 novembre

Trucs et astuces

Session vs Semestre

À l'UQTR, nous utilisons le terme **session** pour définir la période de cours. On estime qu'une session équivaut à 15 semaines de cours. Il y a trois sessions dans une année académique : Automne, Hiver, Été.

Admission vs Inscription

Une admission signifie que l'étudiant est accepté par l'UQTR pour participer au programme de mobilité court séjour.

Une inscription signifie que l'étudiant est enregistré de façon administrative au Registrariat et qu'il est affilié à des cours à l'UQTR.

Conditions d'admission

Vérifier les conditions d'admission particulières pour chaque programme de l'UQTR.

Code de programme 090X

Le code de programme inscrit sur la lettre d'admission est une dénomination administrative qui correspond aux programmes de mobilité étudiante à l'UQTR (court séjour) : 0903, 0904, 0905 ou 0906. Il ne fait pas référence au code de programme d'études de l'étudiant.

Surveillance d'examen

Veuillez nous aviser le plus tôt possible si l'étudiant a besoin d'une surveillance d'examen afin de débuter sa session en même temps que les étudiants réguliers.

Accueil et démarches

Nous suggérons d'arriver sur le campus environ 2 semaines avant le début des cours.

Les étudiants sont avisés par courriel concernant la séance d'accueil obligatoire, les étapes à suivre à l'arrivée et toutes autres informations pertinentes à la rentrée.



DOCUMENTS À DÉPOSER DANS LA CANDIDATURE MOVEON

- La copie du certificat de naissance avec le nom des parents (aucun livret de famille n'est accepté)
- La copie du passeport
- Le choix de cours (formulaire BIR-10)
- Le dernier relevé de notes préuniversitaire
- Tous les diplômes préuniversitaires ou attestations de réussite
- Tous les relevés de notes universitaires, y compris l'année en cours
- Tous les diplômes universitaires (si applicable)
- La lettre de recommandation d'un professeur (les lettres rédigées par le personnel administratif ne sont pas acceptées)
- Le curriculum vitae avec photo
- La lettre de motivation
- Si la langue maternelle n'est pas le français, joindre l'une de ces preuves :
 - Copie du diplôme approfondi de langue française (DALF)
 - Copie du diplôme d'études en langue française (DELF)
 - Lettre de l'université attestant de la compétence langagière
- Portfolio (pour les programmes d'Arts plastiques et Nouveaux médias)

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

- 1^{ère} session (automne) : de septembre à décembre
- 2^e session (hiver) : de janvier à avril

Consultez le calendrier universitaire.

IMPORTANT : La période d'examen est incluse dans chacune des sessions.

LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LANGUE D'USAGE



Étudiant non francophone : Possibilité de faire 1 cours de français durant la session. Des frais peuvent s'appliquer.
Pour plus de détails, écrivez-nous à échange.bri@uqtr.ca.

Au premier cycle, les cours sont donnés en français. Le niveau minimum accepté est intermédiaire/avancé ou l'équivalent du niveau B2 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues. Une pièce attestant le niveau sera demandée à l'étudiant si sa langue maternelle n'est pas le français.

SYSTÈME UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

Le système universitaire québécois est composé de 3 cycles d'études. Les étudiants peuvent accéder au premier cycle après un minimum de **13 années de scolarité**.

- 1^{er} cycle : Baccalauréat (3 à 4 ans)
- 2^e cycle : Maîtrise (2 ans) et DESS (1 an)
- 3^e cycle : Doctorat (3 à 5 ans)

IMPORTANT : Les cycles d'études ne peuvent pas être mélangés lors du choix de cours.

CRÉDITS ET ECTS

Les étudiants doivent être inscrits à temps plein et choisir le nombre de crédits suivants par session :

- Baccalauréat : **12 à 15 crédits maximum** (par exemple, 4 cours de 3 crédits)
- Maîtrise, DESS et Doctorat : **9 à 12 crédits maximum** (par exemple, 3 cours de 3 crédits)

IMPORTANT : Les étudiants ne peuvent pas dépasser le nombre de crédits maximum autorisé.

Généralement, 1 cours de 3 heures (3 crédits) équivaut à une charge de travail personnel de 6 heures chaque semaine, durant 15 semaines. L'UQTR reconnaît que **2 crédits européens** équivalent à **1 crédit au Québec**.

Liens utiles

- Immigration - Visa - Permis d'études : [Canada](#) et [Québec](#)
- [Université du Québec à Trois-Rivières](#)
- [Guide pour étudiants internationaux](#)
- [Transport de l'aéroport à l'UQTR](#)
- [Accueil Plus \(arrivée à l'aéroport\)](#)
- [Logement à Trois-Rivières](#)
- [Carte étudiante](#)
- [Laissez-passer d'autobus](#)
- [Services aux étudiants UQTR](#)
- [Centre de l'activité physique et sportive UQTR](#)
- [Association générale des étudiants \(AGE\)](#)
- [Tourisme Trois-Rivières](#)



SYSTÈME DE NOTATION ET RELEVÉ DE NOTES



Réception du relevé de notes : Les étudiants doivent remplir une demande sur le portail étudiant de l'UQTR, une fois leur séjour complété. Le relevé de notes sera ensuite déposé sur le portail étudiant et ils pourront le faire parvenir au responsable académique de leur université d'attache. Consultez le [Guide du relevé de notes officiel](#).

IMPORTANT : Le relevé de notes ne peut pas être envoyé, en aucun cas, par le BRI à l'université d'attache.

PRÉPARATION DU SÉJOUR À L'UQTR



Attestation d'inscription et contrat d'études :

Si les étudiants ont des documents officiels (comme le Learning Agreement, contrat d'études, attestation de participation à la mobilité, etc.) provenant de leur université d'attache qui nécessitant un sceau ou une signature de l'UQTR, ils peuvent en faire la demande à partir de ce [lien environ 3 semaines après la rentrée](#).



Immigration (autorisations de séjour, visa et permis d'études) :

Référez-vous aux sites du gouvernement [canadien](#) et [gouvernement québécois](#).

Pour les séjours de plus de 6 mois (2 sessions), les étudiants doivent se procurer un Permis d'études ainsi qu'un CAQ [avant le séjour](#).

Les étudiants qui viennent à la session d'hiver, dont leur séjour académique dépasse le mois d'avril, sont considérés comme des étudiants qui viennent deux sessions hiver-été. Il faut donc que l'étudiant possède les autorisations de séjour nécessaires.

Logement :

Consultez notre [site Web](#) pour plus d'information.



Assurances et attestation médicale :

La couverture médicale est **obligatoire**. En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, tous les étudiants internationaux qui séjournent temporairement au Québec doivent être titulaires d'une assurance maladie et hospitalisation pour eux-mêmes et les personnes à charge qui les accompagnent. Consultez notre [site Web](#) pour plus d'information.

- **Entente de réciprocité :** Si les étudiants sont de nationalité ou ressortissants d'un pays ayant conclu une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale avec le Québec (Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède), ils doivent, [avant leur départ](#), se procurer une attestation d'affiliation auprès de l'organisme de sécurité sociale dans leur pays et, à leur arrivée au Québec, s'inscrire au régime d'assurance maladie du Québec auprès de la Régie d'assurance maladie du Québec (**RAMQ**).

IMPORTANT : Aucune assurance maladie obtenue dans le pays d'origine n'exemptera les étudiants des frais de la couverture médicale.

